

Monsieur le Proviseur,

Tout d'abord, je souhaite vous remercier ainsi que toute l'équipe de direction pour la qualité de votre travail au service de la communauté scolaire. Je n'entends que des compliments sur votre action. Il me paraît important de le signaler.

Sans vouloir faire concurrence à Eric Simon, il me faut évoquer l'histoire pour aborder la question des frais de scolarité afin de tracer une perspective.

En 2011, la subvention du MAEE destinée à l'AEFE était de 420,8M€, et l'aide à la scolarité s'élevait à 119M€. Le total du budget consacré à l'enseignement à l'étranger était de 539,8M€.

En 2007-08, le tarif trimestriel du lycée CDG était de £1,082. Lors du conseil d'établissement d'octobre 2010, le Proviseur avait pronostiqué une progression constante de 10% pour les cinq années suivantes. J'avais alors indiqué sur mon blog (10/11/10) que si cette tendance se confirmait nous serions en 2013/2014 à des frais trimestriels de £1,912 et en 2014/2015 à £2,101.

J'écrivais : « la dérive des coûts apparait clairement sur le graphique. On comprend pourquoi les représentants des parents d'élèves ont clairement exprimé leur désapprobation devant cette perspective. Ils ont mon plein soutien ». 3 ans plus tard, les mêmes inquiétudes demeurent.

Comme je l'avais exprimé à l'Assemblée nationale lors de la Mission d'enquête parlementaire d'avril 2010, « il est un peu facile de faire payer davantage les parents d'élèves en prétextant l'insuffisance de subventions : il faut revoir sérieusement la structure des coûts, car les budgets ne sont pas d'une grande clarté. La situation manque de transparence au niveau de l'AEFE. »

Depuis cette époque, nous avons créé une commission permanente à CDG pour anticiper sur les choix budgétaires afin de modérer les hausses. Et je vous remercie Monsieur le Proviseur ainsi que votre équipe de vous être inscrits dans cette logique. Si le tarif augmente de 8% l'an prochain, nous aurons des frais trimestriels de £1,986 contre £2,103 tels qu'anticipés en 2010. C'est un résultat positif qui mérite d'être souligné.

Qu'en est-il désormais ? Le gouvernement a changé l'an dernier. Dans le projet de loi de finances 2014 (PAP 2014 Action extérieure de l'Etat – page 100), il est indiqué : « les prévisions pour 2014 et 2015 sont établies pour rapprocher les écolages versés par les familles du coût réel complet de la scolarisation des élèves dans les EGD ! »

Chacun comprend que les parents d'élèves vont à terme assumer l'intégralité des coûts de la scolarité à l'étranger. Cela se traduira par un accroissement substantiel des frais de scolarité.

En page 14 du document, nous découvrons que la subvention destinée à l'AEFE sera de 416.5M€, tandis que l'aide à la scolarité s'élèvera à 118.8 M€ soit un total de 535,3M€ en 2014 contre 539,8M€ en 2011. L'engagement de l'Etat de 2014 est inférieur à celui de 2011. Les frais ont augmenté de plus de 38% à CDG dans le même temps. L'Etat fait supporter aux parents d'élèves non seulement 100% de l'augmentation des coûts du lycée mais également 100% de celle de son administration centrale.

Cette approche aboutira à un recul de la mixité sociale au sein des établissements du réseau AEFE.

La députée Axelle Lemaire a demandé la création d'un groupe de travail sur l'évolution des frais de scolarité lors du dernier comité de pilotage du plan Ecole. Ce groupe a déjà existé et il n'a aucune incidence sur le niveau des frais de scolarité. Sa dernière réunion date du 19/3/10. Ses conclusions

avaient démontré que l'évolution des coûts relevait du choix de chaque établissement. Il était important également d'éviter tout risque légal sur la question « d'une entente illicite sur les prix ».

Afin de permettre aux parents de déterminer s'ils pourront supporter financièrement une scolarisation de leurs enfants au lycée sur la durée, pouvez-vous nous indiquer quel taux annuel d'augmentation vous anticipez pour les 5 prochaines années ?

